



Information préoccupante

Par **Zazou91**, le **10/04/2019** à **05:31**

Bonjour,

Je suis thérapeute et je viens d'envoyer une information préoccupante au juge pour enfant.

Les enfants que je suis sont déjà suivis par le JE suite à des violences intra-familiales (sur la mère et sur les enfants) perpétrées par le père.

Lors de la nouvelle audience JE, le père a été informé de l'information préoccupante à son encontre et souhaite me rencontrer à mon cabinet.

Que dois-je? Suis-je obligée de le recevoir?

Par **jodelariege**, le **10/04/2019** à **12:17**

bonjour ; non vous n'etes pas du tout obligée de le recevoir....il veut sans doute vous demander des explications explications données au juge des enfants...ou vous faire changer d'avis

il peut aussi etre violent envers vous,mécontent de votre témoignage....

Par **Zazou91**, le **10/04/2019** à **13:49**

Oui c'est ce à quoi j'ai pensé. Je ressens une réelle insécurité par rapport à ce papa...